

PAR COURRIEL

Le 14 mars 2024

**OBJET :** Demande d'accès  
**N/RÉF. :** 0308.2024-056

La présente fait suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 1<sup>er</sup> mars 2024, dans laquelle vous désirez obtenir l'information suivante :

- Guide ou document régissant les normes signalétiques créé par la STM pour l'ARTM.

En réponse à votre demande, nous ne pouvons faire suite à celle-ci, car elle relève davantage de la compétence de l'Autorité régionale du transport métropolitain (l'ARTM). Conformément à l'article 48 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (copie ci-jointe), nous vous invitons à adresser votre demande aux coordonnées suivantes :

**AUTORITÉ RÉGIONALE DE TRANSPORT MÉTROPOLITAIN**

Me Sylvain Junior Godcher  
Secrétaire général adjoint et directeur  
700, rue de la Gauchetière O. #400  
Montréal (QC) H3B 5M2  
Tél. : (514) 409-2786  
[accesinfo@artm.quebec](mailto:accesinfo@artm.quebec)

Pour toute demande de révision de cette décision, vous pouvez vous adresser à la Commission d'accès à l'information du Québec conformément à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (RLRQ, c. A-2.1) (copie ci-jointe).

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

---

**Accès à l'information**

Secrétariat corporatif  
Direction générale adjointe Stratégie, relations partenaires et communications  
Place Bonaventure, 800 de la Gauchetière Ouest, bureau 1170  
[acces.information@stm.info](mailto:acces.information@stm.info)

p.j. :